

Coppet, le 16 mai 2021



CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à la séance d'installation des Autorités communales de Coppet par Madame le Préfet du District de Nyon, qui se déroulera :

Lundi 17 juin 2021 à 19h00
Salle communale, Place des Ormes

MASQUE OBLIGATOIRE

Les places à disposition du public seront limitées en raison des restrictions sanitaires en vigueur, l'admission sera possible dans la limite des places disponibles.

A cette occasion, tous les membres du Conseil communal et de la Municipalité, élus pour la législature 2021-2026, seront assermentés.

Les membres absents lors de cette séance seront assermentés lors de la séance suivante du Conseil communal par son(sa) Président(e), qui en informera Madame le Préfet du District de Nyon.

IMPORTANT : Nous vous prions d'informer la secrétaire du Conseil Communal (secretaire.conseil@coppet.ch) en cas d'absence à cette assermentation. Les membres absents ne pourront pas être élus lors cette séance aux diverses commissions ou associations portées à cet ordre du jour.

Cette séance d'installation se déroulera en deux parties :

Première Partie : Présidence par Madame le Préfet

1. Assermentation des membres du Conseil communal
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du Président du Conseil communal
4. Election du Secrétaire du Conseil communal
5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

Deuxième Partie : Présidence par le nouveau Président du Conseil

1. Election du Vice-Président
2. Election du 2^{ème} Vice-Président
3. Election de deux scrutateurs
4. Election de deux scrutateurs suppléants
5. Election de l'huissier et de son suppléant
6. Election d'une secrétaire suppléante
7. Election des délégués au SITSE (distribution de l'eau)
8. Election des délégués au SIED (déchetterie)
9. Election des délégués à l'ASCOT (écoles primaires et secondaires)
10. Election des délégués à l'AJET (accueil de jour enfance)
11. Election des délégués à Région de Nyon
12. Election des délégués à l'ORPC (Office Régional de Protection Civile)
13. Election des commissions permanentes suivantes :
 - 13.1. Commission de Gestion
 - 13.2. Commission des Finances
 - 13.3. Commission de la Mobilité
 - 13.4. Commission de l'Urbanisme
 - 13.5. Commission de développement durable
 - 13.6. Commission de Recours en matière d'impôts communaux
 - 13.7. Commission du Centre sportif des Rojalets

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Copie à la Municipalité et à Mme le Préfet

Annexe : formulaires coordonnées
Calendrier des séances